



DÉLIBÉRATION

du 20 mai 2025

Présents : 23 Excusés : 2 1 pouvoir Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p>Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, Jérôme LECERF, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, Mme Nadine YOU</p> <p>Étaient absents excusés : Sandrine MARTINY (ayant donné pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY), M. Philippe THIBAudeau,</p> <p>Assistaient également au titre des services : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p>Secrétaire de séance : Sandrine BRANCHEREAU</p> <p>Date de la convocation : 14 mai 2025</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>21 MAI 2025</u> Publiée, le <u>21 MAI 2025</u> Notifiée, le	
Délibération n°25.3.05	URBANISME – BÂTIMENTS <i>Fixation du prix de vente du terrain allée de la Croix Gruais</i>

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de cession d'un terrain communal, situé allée de la Croix Gruais, d'une superficie de 370 m². Le service des Domaines a été consulté et estime la valeur vénale à 89.29 € le m².

La commission urbanisme propose de majorer le prix de cession à 117.57 € le m², à la vue de la situation géographique du terrain, situé en centre-bourg et à proximité des services et commerces. Le terrain sera donc cédé au prix de 43 500.90€.

Il est précisé que la commission urbanisme souhaite, en application de l'article L112-8 du code de la voirie routière, donner priorité aux riverains qui seraient intéressés pour acquérir ce terrain. Le cabinet de géomètre expert ARRONDEL a procédé au bornage du terrain, nouvellement cadastré ZE 745.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'exposé présenté,

Vu l'avis de la Commission urbanisme du 05/05/2025,

Vu l'avis des domaines du 23/04/2024,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **FIXE** le prix de cession d'un terrain communal cadastré ZE 745, d'une superficie de 370 m² au prix de 117.57€ le m², non-viabilisé. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Sandrine BRANCHEREAU
Secrétaire de séance

Accusé de réception
en préfecture 044-
214400962-
20250520-2535d-DE
Reçu le 21/05/2025

Le Maire,
Nadine YOU